



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 85'000.- pour le dragage du fond lacustre au port de Vaumarcus et relatif à une demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 16'000.- pour le dragage de la place située sous la grue au port de Bevaix

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Situation actuelle

Avec le temps et les courants du lac, il se dépose, en différents endroits de nos ports, une couche de sédiments entraînant une diminution de la profondeur du lac.

2. Nécessité

Deux endroits particulièrement touchés par cette situation ont été identifiés. Il s'agit de la place située sous la grue au port de Bevaix ainsi que le port de Vaumarcus et son chenal d'accès. Compte tenu de la proximité du fond, il est fréquent que des bateaux y frottent leur quille.

3. Proposition

Afin de résoudre cette problématique, nous proposons que la commune fasse intervenir une entreprise afin de draguer les surplus de sédiments qui se sont déposés et ainsi garantir la bonne navigation à tous les usagers de ces deux ports.

5. Coût

Dans un premier temps, le service de la Sécurité publique et des ports a identifié cette problématique à Vaumarcus et a demandé une offre pour ce site. Cette dernière se monte à CHF 85'000.-. C'est malheureusement après que le budget ait été envoyé aux conseillers généraux que cette problématique a été soulevée à Bevaix ; l'offre reçue pour Bevaix se monte à CHF 16'000.-. Compte tenu de la proximité de ces deux emplacements et donc de la suppression d'un déplacement depuis le siège de l'entreprise à laquelle nous adjuderons les travaux, une réduction sur la somme des deux montants a été accordée.

6. Réserves au bilan

À titre d'information complémentaire, il est à noter que les montants des réserves des ports se montent, au 31 décembre 2021, à :

- Bevaix CHF 511'072.-
- Saint-Aubin-Sauges CHF 329'655.-
- Vaumarcus CHF 40'580.-

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des préavis positifs des commissions financière et technique, le Conseil communal vous propose de vous prononcer en faveur de ces deux crédits pour le dragage de ces deux sites en acceptant les arrêtés ci-joints pour un montant maximal de CHF 101'000.- qui sera amorti dans les chapitres autofinancés des ports de Bevaix et Vaumarcus.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef de dicastère,
Hassan Assumani Thierry Pittet

